L'an deux mil vingt, le Vendredi 2 Octobre à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans public.

Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique (article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020). Les débats seront donc accessibles en direct au public via Facebook live (Page MAIRIE DE POSES)

<u>Étaient présents</u>: Mesdames et Messieurs AMIOT Élodie, BLIEK Guillaume, BOUDET Béatrice, DINGREVILLE David, FRERET Annabel, GARAC Florise, JIMONET Thierry, LABROUCHE Gilles, LANCELEVÉE Maurine, LEVAILLANT Antoine, LOISEAU Georgio, MAURISSE Teddy, MÉHOUAS Gwenola, PARAGE Laurence,

Absent excusé : LENFANT James

Pouvoir de : LENFANT James à JIMONET Thierry Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : Mme BOUDET Béatrice

Monsieur le Maire demande d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Renouvellement contrat agent technique point n°13

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin et 10 juillet 2020
- 2) **CASE**:
 - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Désignation d'un membre
 - Commissions : Désignation des membres
- 3) **ÉCLAIRAGE PUBLIC –** Extinction Consultation des électeurs
- SILOGE Garantie d'emprunts pour la construction de 6 maisons Rue de Provence
- 5) FINANCES Décision modificative
- 6) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 Nomination du coordonnateur communal
- 7) **LOCATION** herbage
- 8) FOYER DU NIVERNAIS Mise à disposition
- 9) **CIMETIÈRE** Tarifs concessions
- 10) AIDE SOCIALE : Prise en charge facture
- 11) **Opérations de mécénat** Choix de trois projets
- 12) Conseil Municipal des enfants
- 13) Renouvellement contrat agent technique
- 14) Informations et questions diverses.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin et du 10 juillet 2020

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, les comptes rendus conseil municipal du 26 Juin et du 10 Juillet sont approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité

2 - CASE

2A) Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation d'un membre

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI. Cette charge correspond aux compétences dévolues à l'EPCI.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose de d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Suite aux élections municipales, chaque commune doit délibérer afin de désigner un représentant à cette commission.

M. LOISEAU Georgio est candidat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, NOMME M. LOISEAU Georgio en tant que Représentant de la Commune de POSES à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. (C.L.E.C.T.).

2B) Commissions : Désignation des membres

		Transitions numériques	Attractivité culturelle Accès à la culture	Transitions Durables Plan Climat air Energie Territorial Économie sociale et solidaire	Politique de la ville Gens du Voyage	Parcours Résidentiels	Finances	Action Économique Emploi/Formation Industrie Logistique
AMIOT	ELODIE							
BLIEK	GUILLAUME	Х						Х
BOUDET- RATON	BEATRICE							
DINGREVILLE	DAVID							
FRERET	ANNABEL			X				
GARAC	FLORISE		Х					
LABROUCHE	GILLES							
LANCELEVEE	MAURINE							
LEVAILLANT	ANTOINE			X				Х
LOISEAU	GEORGIO				X		X	
MAURISSE	TEDDY							
MEHOUAS	GWENOLA							
PARAGE	LAURENCE				Х	Х	Х	

		Rayonnement touristique → Opérateurs touristiques / Évènementiel → Industrie → Logistique → Château de Gaillon → Conservatoire de musique	Santé → Télémédecine	Aménagement du territoire → Plan Local d'Urbanisme Intercommunal/Axe Seine → Monde rural →Valorisation du patrimoine	Nouvelles filières de recyclage et propreté → Collecte/élimination → Nouvelles filières → Bâtiments communautaires (déchèteries)	Cycle de l'eau et préservation de la ressource → Eau → Assainissement → Milieux naturels/Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
AMIOT	ELODIE					
BLIEK	GUILLAUME					
BOUDET- RATON	BEATRICE			Х		
DINGREVILLE	DAVID	X				
FRERET	ANNABEL		Χ			
GARAC	FLORISE					
LABROUCHE	GILLES			X		Х
LANCELEVEE	MAURINE			Х		
LEVAILLANT	ANTOINE					
LOISEAU	GEORGIO	VP délégué			Х	Х
MAURISSE	TEDDY				Х	
MEHOUAS	GWENOLA					
PARAGE	LAURENCE	Х		Х		

		Coopérations internationales	Services à la personne → Petite enfance → Jeunesse → Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale	Mobilités → Réseau de transport → Voirie → Mobilités douces	Sports et loisirs	Attractivité commerciale et rénovation des centres bourgs → Commerce/artisanat → Rénovation centres bourgs
AMIOT	ELODIE		Х			X
BLIEK	GUILLAUME					
BOUDET- RATON	BEATRICE		Х			
DINGREVILLE	DAVID					
FRERET	ANNABEL					
GARAC	FLORISE					
LABROUCHE	GILLES					
LANCELEVEE	MAURINE		X			X
LEVAILLANT	ANTOINE	X			Х	
LOISEAU	GEORGIO			Х		
MAURISSE	TEDDY					
MEHOUAS	GWENOLA			Х		Х
PARAGE	LAURENCE	Х				

3 – Éclairage public – Extinction – Consultation des électeurs

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'extinction de l'éclairage public la nuit sur certaines plages horaires est à l'étude.

Une expérimentation a eu lieu pendant le confinement. Afin de prendre une décision, Monsieur le Maire propose d'organiser un référendum local

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'organiser un référendum local selon les modalités suivantes

- Date : Dimanche 13 Décembre 2020 de 8h à 18H00
- Bureau de vote : Mairie
- Vote délibératif
- Électeurs de la commune
- Question : Voulez-vous éteindre l'éclairage public la nuit de 23h à 4 h tous les jours de l'année dans toute la commune ?
- Réponse par OUI ou NON

CONVOQUE les électeurs le Dimanche 13 Décembre 2020

Florise GARAC demande si une communication aux habitants se fera au préalable sur les tenants et aboutissants de la décision à venir. Georgio LOISEAU répond par l'affirmative en précisant qu'il existe déjà un diagnostic faisant ressortir les économies à réaliser, qu'il se rend prochainement à une formation aux Hauts Près.

Il va falloir informer sans influencer, sous la forme d'une réunion publique en distanciel certainement à cause diu contexte actuel.

4 – SILOGE – Garantie d'emprunts pour la construction de 6 maisons Rue de Provence.

4A) Garantie d'emprunts de l'opération de construction de 3 maisons locatives sociales – Rue de Provence (Modification de la demande initiale Tranche 1)

La commune de POSES et SILOGE entreprennent ensemble un projet de construction de 3 maisons locatives sociales, au sein du lotissement situé Rue de Provence. Les marchés de cette opération sont signés et le chantier est prêt à démarrer.

En vue de l'émission des contrats de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de cette construction, SI LOGE avait sollicité l'octroi des garanties de principe des financements des emprunts à hauteur de 10 % soit 32.797€ au titre des financements PLUS et 15 % soit 22.853€ au titre des financements PLAI, représentant un total de garantie de 55.650 € ce que le conseil municipal réuni le 27 février 2019 avait accepté.

La Communauté d'Agglomération Seine Eure a modifié son règlement sur les garanties d'emprunts qui ne peut plus excéder 80 % sur chaque ligne d'emprunt, il est demandé au conseil municipal de porter sa garantie à 20 % des financements PLAI au lieu de 15 %. Le montant des prêts PLUS s'élève à 327.969€ et celui des prêts PLAI, à 152.357 €.

Après délibération et vote : POUR : 12 CONTRE : 3, le Conseil Municipal, décide :

- De maintenir la garantie d'emprunt à hauteur de 10 %, soit 32.797 € pour le financement des PLUS liés à ce projet,
- Décide de porter la garantie des financements PLAI à 20 %, soit 30.471,40 €.

Thierry JIMONET demande pourquoi il n'y a plus d'accession à la propriété.

Georgio LOISEAU explique qu'au vu du recours des riverains, Habitat Coopératif de Normandie s'est désisté et la SILOGE a repris la totalité de l'opération comme il l'est expliqué dans la délibération suivante.

Il explique également que ces logements seront accessibles à bon nombre de personnes au vu des plafonds.

4B) Garantie d'emprunts de l'opération complémentaire de construction de 3 maisons locatives sociales – Rue de Provence (Demande complémentaire Tranche 2)

Habitat Coopératif de Normandie était associé au projet de construction des pavillons au sein du lotissement situé Rue de Provence dans le cadre de Location Accession. En raison du recours d'un tiers, il a semblé risqué pour les futurs accédants de poursuivre avec ce format, SILOGE a donc choisi de reprendre l'intégralité de l'opération uniquement en PLUS.

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous traversons et de la possibilité de lancer l'opération rapidement pour soutenir les entreprises du secteur malmenées par le confinement, nous vous proposons de nommer cette partie : Tranche 2. Les marchés de cette opération sont signés et le chantier est prêt à démarrer.

En vue de l'émission des contrats de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de cette construction, il est demandé au conseil municipal de garantir à 20 % ces financements PLUS. Le montant des prêts PLUS s'élève à 591.000€.

Après délibération et vote : POUR : 12 CONTRE : 3, le Conseil Municipal, décide :

D'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 20 %, soit 118.200 € pour le financement des PLUS liés à ce projet.

5 – FINANCES – Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de reverser un trop perçu de taxe d'aménagement pour 438.84€ et que ce n'est pas prévu au budget. Il est proposé d'effectuer un virement de crédits :

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, PROCÈDE au virement de crédits suivant :

	Dépenses			
Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
D 020 Dépenses imprévues	438.84€			
D 10223 Taxe d'aménagement		438.84€		
TOTAL	438.84€	438.84€		

6 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – Nomination du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe les élus que la collectivité doit organiser du **21 janvier au 20 Février 2021** les opérations de recensement de la population.

À ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte et de la saisie informatique.

3 agents recenseurs seront recrutés - Les formations auront lieu en fin d'année

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DÉCIDE :

De désigner Mme LANGLOIS Valérie comme coordonnatrice de l'enquête de recensement.

3 agents recenseurs seront recrutés – Les formations auront lieu en fin d'année Le recensement sans contact est privilégié, incitation à compléter les données sur internet La dotation à la commune pour organiser ce recensement s'élève à 2 186€

7 – LOCATION herbage

Afin que les terrains communaux ne soient pas une charge d'entretien supplémentaire sans pour autant être à l'abandon, la commune les met à disposition des particuliers. Deux personnes souhaitent louer des herbages pour y mettre chevaux et moutons Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de louer les parcelles suivantes :

- L'Association « L'attelage du Halage » M. LEMARIOUX Yohann 7 Quai de Seine 27740 POSES Parcelles ZB 253 : 1 286 m²/ ZB 298 : 5 673 m²/ ZB 384 : pour 1 545 m² / ZB527 pour 2 916m² Pour un total de 12 740m²
 - Au lieu-dit « L'épine Hayet » qui serviront de pacage pour chevaux
- **M. VICENTE Tirso** 50L Rue des Masures 27740 POSES Parcelles ZB 431 : 651 m² / ZB 432 : 669 m² Pour un total de 1 320m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les locataires.

RAPPELLE que les tarifs de location ont été fixées par délibération N°III201608 DU 15 Avril 2016 et sont fixés à 0.20€ les 10m² pour les particuliers.

Une partie de la parcelle 384 Route de Léry a été conservée pour les jardins partagés. Une clôture sera très bientôt installée

Thierry JIMONET demande qui a décidé de créer des jardins partagés. Elodie AMIOT explique qu'une réunion a eu lieu et qu'un groupe de travail aura lieu prochainement pour en définir les modalités

Discussion sur le départ des gens du voyage

Ils peuvent rester 15 jours et ne sont pas encore partis. Ils ont des difficultés pour trouver un autre terrain d'accueil. La métropole n'en veut pas. Thierry JIMONET dit que le lieu n'est pas adapté, qu'il va falloir remettre en état. Georgio LOISEAU explique que les aires adaptées ne sont plus libres. Les gens du voyage se sédentarisent et ceux qui bougent ne trouvent plus d'aires pour les accueillir. On a réussi à ce que ça se passe au mieux.

8 – FOYER DU NIVERNAIS – Mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle que le Foyer du Nivernais est une salle communale située 1 Rue du Nivernais à Poses, destinés à la location, à l'organisation des réunions et mise à disposition des associations communales.

Un tarif de location est établi selon la délibération n°Vl201505 du 25 Septembre 2015.

Monsieur le Maire propose d'accorder aux employés communaux la mise à disposition de la salle pour des évènements festifs, à titre gracieux une fois par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCORDE aux employés communaux la mise à disposition de la salle pour des évènements festifs, à titre gracieux une fois par an.

RAPPELLE que la salle est mise à disposition des associations posiennes à titre gracieux et qu'en fonction du nombre de personnes, les évènements associatifs pourront avoir lieu Salle Marcel Niquet 92 Rue des Masures à Poses.

9 – CIMETIÈRE – Tarifs concessions

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une procédure de reprise des concessions dans l'ancien cimetière a abouti et la dernière étape concerne les travaux à effectuer par un marbrier. Des devis font ressortir un coût de 150 000€ pour une centaine de concessions et la création d'un ossuaire.

Il reste 21 places dans le nouveau cimetière, aucune dans l'ancien et 2 places dans le columbarium.

Une commission s'est réunie pour étudier des solutions. Il est proposé d'acter la création de l'ossuaire qui permettra la reprise de concessions à l'ancien cimetière pour les 5 prochaines années à hauteur de 4 sépultures par an, ce qui fera pour la durée du mandat 20 concessions., et de modifier les tarifs des concessions

Après discussion, il vous est proposé les tarifs suivants : 30 ans : 200€ le m² - 50 ans : 400€ le m²

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE la création de l'ossuaire dans l'ancien cimetière

FIXE les tarifs de concessions comme suit :

30 ans : 200€ le m² 50 ans : 400€ le m²

DIT que ce tarif s'applique aux concessions, columbarium et cavurnes et que le règlement des cimetières sera modifié en ce sens.

10 – AIDE SOCIALE – Prise en charge facture

Annabel FRERET explique au conseil que le département a fait une demande de secours à la mairie pour un administré. Cette personne, suivie par le service social, est sans ressources, des dossiers de demande d'ouverture de droits et d'apurement sont en cours.

Vu la grande précarité de cette personne, il est demandé une aide financière pour sa facture d'électricité qui s'élève à 168.97€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCORDE une aide de financière de 168.97€ pour régler la facture d'EDF, DIT que la somme est prévue au BP à l'article 6713

11- OPÉRATIONS DE MÉCÉNAT - Choix de trois projets

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un groupe de travail s'est réuni pour étudier la possibilité d'inscrire des opérations de mécénat pour des projets d'intérêt général. Des dons à la collectivité, qui ouvrent droit à des réductions d'impôts seront reçus pour financer ces opérations. La mairie effectuera une demande de rescrit pour chaque projet.

Neuf projets sont listés : Rénovation du Tennis, Jardin partagé clôtures + portillon » + « alimentation en eau », Réfection de la cour de l'école, Développer les alentours du City Stade. Terrain volley, de badminton, Sécurité incendie (Bornes), Mobilier urbain de détente : tables de pique-nique, Aménagement paysager de la place de la mairie, Fontaines aux cimetières, Salle informatique

Monsieur le Maire invite les élus à voter pour retenir trois projets

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de retenir les opérations suivantes :

- Développer les alentours du City Stade
- Réfection de la cour de l'école
- Sécurité incendie

DIT qu'une demande de rescrit sera envoyée aux services de la DGFIP

12- Conseil municipal des enfants

Monsieur le Maire propose au conseil de créer un conseil municipal des enfants.

Cette assemblée a pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie du village et de prendre en compte leurs suggestions et/ou leurs projets.

Monsieur MAURISSE Teddy se chargera de la mise en place de cette instance avec les différents partenaires, enfants, équipe enseignante, élus municipaux et organisera les élections.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE la création d'un conseil municipal des enfants.

13- Renouvellement contrat agent technique

Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de Sébastien HERVIEUX jusqu'au 31 Décembre 2020 au vu des besoins d'entretien et de travaux dans la commune et au regard des finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de Sébastien HERVIEUX jusqu'au 31 Décembre 2020

14– Informations et questions diverses

Décisions du Maire : Le conseil municipal a délégué au maire par délibération du conseil municipal du 28 Mai 2020 un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23.

• Emprunt contracté : (Décision 2-2020)

Montant de l'emprunt : 300 000€

Taux fixe : 0.97%

Durée du crédit : 15 ans

Nombre d'échéances 60

Total des frais financiers 22 717.16€

Modalités de remboursement : Trimestrielle

Banque : Caisse d'épargne

Loyer 94 rue des Masures :

Considérant que l'entreprise Rives de Seine Croisières est locataire d'un local utilisé comme bureau, situé au 94 rue des Masures 27740 POSES depuis le 1er octobre 2019,

Eu égard à la situation économique liée au Covid-19, en particulier de la restauration et du tourisme,

Considérant que, pour venir en aide aux très petites entreprises qui ont dû cesser leur activité, le gouvernement a demandé de ne pas percevoir pendant trois mois les loyers dus par ces TPE.

Considérant que l'entreprise a bénéficié de cette aide pour les mois de Juin Juillet et Août 2020

Considérant que l'entreprise a une activité très réduite depuis le déconfinement,

Il a été décidé d'annuler les loyers de septembre et octobre pour venir en aide à l'entreprise

• Repas des anciens : annulation

Annabel FRERET explique, qu'avec beaucoup de peine, le repas des anciens est annulé.

Une autre modalité est en discussion avec les artisans et commerçants de la commune pour distribuer des bons d'achats aux personnes de plus de 67 ans.

Bornes incendie :

Beaucoup de zones ne sont pas couvertes. C'est une situation qui ne peut perdurer. Beaucoup de municipalités doivent se mettre aux normes mais les coûts sont très élevés. Une borne incendie représente 6 à 7000€.

Le dossier est à l'étude, des subventions notamment la DETR sont envisageables.

Le camping de l'Île Adeline n'est pas couvert. Le département propose de mettre à disposition une bâche de 120m3, cette possibilité est à l'étude car des travaux de terrassement sont à prévoir pour la positionner dans le camping.

Incendie garage Chris Auto

Thierry JIMONET a assisté au jugement au Tribunal correctionnel. Il demande ce qu'il en est concernant la pollution des sols. Cette opération sera effectuée dès que possible et mandatée par les assurances

Gens du voyage

A l'initiative de Teddy Maurisse, avec le concours de la direction de l'école, une action pédagogique a eu lieu. Un groupe tzigane s'est déplacé à l'école et les enfants avaient préparé des questions sur leur mode de vie. Des moments de musique ont fait de ce moment de partage un moment festif et très enrichissant.

Maison Flottante

Pas de suite pour ce dossier pour l'instant. Une réunion va être provoquée pour définir le cadre légal de cette opération

• Cale du Bac

Problème pour remonter les bateaux, elle devient impraticable il y a besoin de travaux. L'association va se reconstituer La cale du Mesnil a été refaite par la base de loisirs

Adresse mail commune

Guillaume BLIEK informe les élus qu'il va créer une adresse mail par personne réservé aux sujets communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H05.

Georgio LOISEAU, Maire

